

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

### NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 86  
Quorum 66  
Votants 74  
Suffrages exprimés : 74

### DATE DE CONVOCATION

6 septembre 2019

### DATE D’AFFICHAGE

17 septembre 2019

## Séance du 25 septembre 2019

N°190925-04

L’an deux mil dix-neuf, le 25 septembre à 19 h 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, en l’Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard COLIN, Président,

### Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, Patrick BARTHÉLÉMY, Maurice BEAUFILS, Pierre-Luc BILLIEZ, Jean-François BOQUET, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Luc BREANT, Jean BUGEON, Hubert BUQUET, Bertrand CARPENTIER, Raymond CARPENTIER, Christine CHANGEUX, Jean-Louis CHAUVENSY, Jacques CHEVALLIER, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Jean-Michel COLOMBEL, Jean-Marc COPPENS, Odile COUROYER, Stéphane DEGREMONT, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Philippe DUFOUR, Isabelle DUJARDIN (Thiouville), Isabelle DUJARDIN (Saint Valery en Caux), Philippe ETIENNE, Thierry FABAREZ, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Daniel FREBOURG, Laurent GODEFROY, Christine GROUT-LIMARE, Françoise GUILLOT, Christiane HERVIEUX, Pierre-Yves JEGAT, Hervé JOLLY, David LAMBION, Pascal LARGILLET, Jacques LEBALLEUR, François-Pierre LECLUSE, Agnès LEDUC, Yves LEFRIQUE, Daniel LEGROS, Didier LEMAISTRE, Jérôme LHEUREUX, Jean-Louis LUYPART, Françoise MARIE, Paul MENARD, Nicolas MOLETTE, Sylvain MONNIER, Benoît MOREAU, Yvon PESQUET, Alain POILVE, Joël SALLE, Maryvonne SCHILD, Jean-Pierre THEVENOT, Pascal VANIER, Michel VIARD, Patrick VICTOR et René VIMONT.

### Etaient absents représentés par le suppléant :

Mme Danièle CAMINADE représentée par M. Daniel GEORGES  
M. Jacques LEFRANCOIS représenté par M. Guy BUREL  
Mme Marie-Pierre VASLIN représentée par M. Bertrand COUTURIER

### Etaient absents excusés avec pouvoir :

Mme Annie DUMENIL a donné pouvoir à Mme Françoise GUILLOT  
M. Jean-Marie FERMENT a donné pouvoir à M. Jérôme LHEUREUX  
Mme Dominique CHAUVEL a donné pour à M. Joël SALLE  
M. William MOUCHE a donné pouvoir à M. Raymond CARPENTIER  
M. Hervé MOUQUET a donné pouvoir à M. Jean-Marc COPPENS  
M. Régis PETIT a donné pouvoir à M. Daniel LEGROS  
M. Daniel SEIGNEUR a donné pouvoir à M. Paul MENARD  
M. Michel SERY a donné pouvoir à M. Jérôme DOUILLET

### Absents :

MM Alain LETARD, Rémy BELLANGER, Jean-Luc COTTARD, Philippe CARREIN, Enrick DE BRABANDERE Patrice FAUCON, Michel LIEURY et Mmes Brigitte HATTON, Chantal BERTEAU, Justine MORTELECQUE, Aurore RAUCH

Absent excusé : M. Claude DESAEGER

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Patrick BARTHÉLÉMY a été élu secrétaire de séance.

\*\_\*\_\*\_\*

### **Objet :**

**FINANCES – Budget Assainissement Non Collectif – Décision modificative n°1/2019**

**N°04**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu l'article L.1612-11 du CGCT qui permet d'apporter en cours d'année des modifications au budget,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 28 Août 2019,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en date du 12 septembre 2019.

**Le Conseil Communautaire,  
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **accepte les modifications présentées dans les tableaux ci-dessous :**

**RECAPITULATIF DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1/2019 ANC**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs	Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		73	IMPOTS ET TAXES	
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS		74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	826.00 €	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
66	CHARGES FINANCIERES		78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	826.00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		013	ATTENUATIONS DE CHARGES	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		
			<b>826.00 €</b>		

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs	Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		4582	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		041	OPERATIONS PATRIMONIALES	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		024	CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	
4581	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	
020	DEPENSES IMPREVUES				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES				
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
			<b>0.00 €</b>		

**DM n°1 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

SERVICE DEMANDEUR	CHAPITRE BUDGETAIRE		LIGNE BUDGETAIRE	D E C L A R E M E N T	BUDGET PRIMITIF	DM n°1	EXPLICATIONS
	Opération	Chapitre					
FIN	PAS D'OPERATION 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6541 CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	D	109.00 €	672.00 €	Admissions en non valeur
FIN	PAS D'OPERATION 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6542 CREANCES ETENTES	D	30.00 €	154.00 €	présentées séance tenante
FIN	PAS D'OPERATION 78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	7817 REP./DEPREC. DES ACTFS CIRCULANTS	R	30.00 €	828.00 €	Mise à jour des provisions suite aux admissions en non valeur

Pour extrait certifié conforme,  
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,

Gérard COLIN

- Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication.
- Dans le même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

Le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 04 - Séance du 25/09/19 est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture : 03/10/19

Date de publication : 03/10/19 Le Président,

G. COLIN



Accusé de réception en préfecture  
076-200069839-20190925-190925-04-DE  
Date de télétransmission : 03/10/2019  
Date de réception préfecture : 03/10/2019